

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

AVIS DE CONCESSION

1 - AUTORITÉ DÉLÉGANTE

Région Bourgogne-Franche-Comté

Retrait du dossier :

Adresse Internet : pour les téléchargements des DCE : <https://www.e-bourgogne.fr>

(référence : 201905S06002)

Les questions doivent être posées sur : <https://www.e-bourgogne.fr>

(référence : 201905S06002)

**2 - OBJET DE LA CONCESSION :****2.1 Intitulé de la concession :**

Délégation de service public de transport public routier régulier non urbain.

2.2 Texte en application duquel la concession est conclueDélégation de service public passée en application de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016, relatifs aux contrats de concession et des articles 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.**2.3 Objet**

Les délégations sont décomposées en deux lots comportant chacun 2 lignes régulières :

- lot n° 3 constitué de deux lignes régulières :
 - LR n° 113 : DIJON / NUITS-SAINT-GEORGES / BEAUNE
 - LR n° 114 : DIJON / GEVREY-CHAMBERTIN / SAINT-PHILIBERT
- lot n° 5 constitué de deux lignes régulières :
 - LR n° 115 : BEAUNE / SAULIEU
 - LR n° 116 : BEAUNE / SEURRE

Caractéristiques principales de la convention :

Exploitation déléguée de services réguliers de transports routiers non urbains de voyageurs, y compris le transport scolaire.

Les services de transport délégués seront ouverts aux usagers scolaires et non-scolaires.

Le délégataire se verra confier la gestion et la responsabilité de l'exploitation technique et commerciale du service délégué, du respect des principes de continuité du service, de la qualité et la performance du service.

Le délégataire devra se conformer aux orientations de la politique des transports de la Région, notamment en matière d'accessibilité et d'intermodalité.

La rémunération du délégataire est basée sur une contribution financière forfaitaire destinée à couvrir le déficit prévisionnel des services, complétée par le paiement à l'exploitant de l'usage scolaire. Les recettes commerciales restent acquises au délégataire. Code CPV principal : transport : 60112000

2.4 Durée de la délégation et lieu principal de la délégation**Durée :** La délégation est conclue pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} septembre 2019.**Lieu principal :** territoire du département de la Côte d'Or.**3 - CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation (règlement de consultation).

4 - CONDITION DE PARTICIPATION

Le candidat devra remettre à l'appui de son offre :

- Formulaire MPS,
- Ou DC1 dûment remplie,
- DC2 dûment remplie ;
- L'annexe à la candidature dûment remplie,
- Un acte de candidature. Les candidats pourront présenter leur candidature de manière isolée ou groupée. En cas de groupement d'entreprises, celui-ci devra être solidaire et un mandataire devra être désigné,
- Les documents visés à l'article 51 décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Une note détaillée de présentation de l'entreprise mentionnant le chiffre d'affaires total H.T. des trois derniers exercices clos à la date de l'avis d'appel public, ses installations, ses moyens humains et matériels, ses références et tout autre élément jugé utile par le candidat,
- Une copie de l'inscription au registre des transporteurs et de l'attestation de capacité du dirigeant, prévue par le code des transports et le décret n° 85-891 du 16 août 1985 modifié.

5 - DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRESLes candidatures et offres devront parvenir au plus tard le **mardi 19 mars 2019 à 16 heures** : sur le site <https://marches.e-bourgogne.fr> sous la référence : 201905S06002.**6 - DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION :** Le Vendredi 25 janvier 2019.**7 - RENSEIGNEMENTS**

- Technique :
 - Direction Mobilités du Quotidien / Service transports routiers régionaux / Unité territoriale 21 : M. Olivier CARRE - Tél. : 03.80.44.41.39 Courriel : olivier.carre@bourgognefranche.comte.fr
- Administratif :
 - Direction Achats / Service de la Commande Publique : Mme Lydie GUETLIN - Tél. : 03.80.44.33.31 Courriel : lydie.guetlin@bourgognefranche.comte.fr